

un tel langage, mais il n'a pas, du même coup, commandé à nos gouvernements d'administrer de façon qu'il y ait de plus en plus de pauvres, afin de ne pas faire mentir cette parole de l'Évangile.

Monsieur l'Orateur, loin de moi l'idée de faire valoir uniquement les droits de l'individu et de ne pas reconnaître qu'il a également des obligations. Généralement, nous sommes tous enclins à parler surtout de nos droits. Il est humain qu'il en soit ainsi. Cependant, je dois dire que l'individu peut revendiquer ses droits s'il a d'abord reconnu qu'il a des obligations, des responsabilités envers la société, et qu'il doit s'en acquitter s'il désire que la société fasse de même à son égard.

Sauf dans des cas d'exception, les citoyens s'acquittent de leurs devoirs envers la société par leur participation sous toutes sortes de formes, soit par le travail, lorsqu'il est possible à l'ouvrier d'occuper un emploi, soit dans le domaine industriel ou dans les affaires, soit dans le domaine professionnel, par les services rendus aux autres.

Je sais qu'il n'est peut-être pas avantageux pour un homme politique de parler des devoirs de l'individu envers la société, et qu'il est beaucoup plus rentable de parler des droits.

Je sais, d'autre part, qu'il est du devoir de toute personne responsable qui occupe une fonction quelconque dans la société de rappeler à l'occasion que si l'individu, la famille, les corporations et les syndicats ont des droits, ils ont également des devoirs dont ils doivent s'acquitter, si nous voulons vivre dans une société où régnera la paix, l'ordre et la justice.

L'État a aussi l'obligation de faire en sorte que les droits naturels de la personne humaine soient assurés et respectés et empêcher que l'homme soit exploité par l'homme, comme cela arrive trop souvent, ce qui fait qu'il y a tant de malaises dans notre société et qu'un grand nombre de personnes s'interrogent sur ce que sera celle de demain. La société canadienne continue-t-elle d'être une société humaine où l'on s'aime et s'entraide, ou si l'on s'oriente graduellement vers une société de loups dans laquelle on se dévore les uns les autres?

L'enfant, dès sa conception, a déjà des droits, dont celui à la vie. Ce droit est de moins en moins respecté, et je trouve étrange qu'en adoptant certaines lois, l'État encourage le mépris du droit à la vie. Comment espérer qu'ainsi, l'État ne soit pas placé dans une situation de laisser-faire et permette des abus de toutes sortes envers la personne humaine, si c'est lui qui a le premier donné l'exemple?

La famille est la cellule de notre société. Elle a des droits bien naturels et l'État a le devoir de favoriser son épanouissement, afin que chacun de ses membres puisse grandir et se développer dans des conditions normales, tout en bénéficiant des avantages que la société a le moyen de lui assurer. Ces biens doivent être assez abondants pour assurer à tous une honnête subsistance, ce qui n'a pas encore été réalisé.

Pour permettre à la famille canadienne d'avoir accès aux avantages de l'organisation vraiment sociale que la vie économique peut lui procurer, il faut lui assurer un revenu minimum annuel garanti, ce qui ne peut l'être, dans la plupart des familles ouvrières et agricoles, par la source ordinaire de revenu, soit le salaire pour l'ouvrier, soit le revenu net de l'exploitation agricole pour l'agriculteur.

[M. Lambert.]

C'est pourquoi je suis d'avis que le gouvernement devrait amender sans délai la loi autorisant le paiement des allocations familiales, afin que le taux de ces allocations corresponde au coût de la vie et tienne compte de la dépréciation du dollar canadien, tout comme l'a fait récemment le gouvernement, lorsqu'il a proposé l'augmentation des tarifs postaux.

Je prétends donc que les allocations sont un droit des familles, car c'est ordinairement au sein de la famille que prend naissance et se développe la plus grande richesse du pays, le capital humain. En effet, à quoi serviraient toutes les richesses matérielles de notre pays, s'il n'y avait pas de personnes humaines pour les utiliser? C'est pourquoi j'en conclus que le capital humain est la plus grande richesse du pays.

Considérant le fait que nous vivons dans un pays que la Providence a gratifié de richesses de toutes sortes et que la population issue de la famille, par son travail, sait transformer en des choses des plus variées et des plus utiles, il en découle nettement qu'il est matériellement possible que les allocations familiales soient augmentées.

Par conséquent, ce qui est matériellement possible et humainement souhaitable doit l'être financièrement. L'argent n'est que le signe de la richesse, et non pas la richesse. Alors, il n'y a pas de raison pour que les signes soient rares, lorsque les choses sont abondantes.

Il se passe des choses étranges dans la société canadienne. On parle de la société juste. Il existe présentement des familles éprouvées dont le père est disparu, décédé, malade ou, encore, dans un état de chômage forcé et dont la mère doit avoir recours aux lois d'assistance sociale. La plupart de ces familles, dis-je, recevraient déjà une pension quelconque de l'État, dont—soit dit en passant—la moitié est payée par le gouvernement canadien, mais administrée par les provinces. Le montant de cette pension était déjà insuffisant pour permettre à ces familles de vivre honnêtement et, récemment, cette pension a été réduite, sous toutes sortes de prétextes.

La famille est très souvent massacrée au niveau de son unité. Dans un cas, la mère se verra réduire l'allocation qu'elle recevait, en raison du fait que son fils en chômage demeure avec elle. Si le même fils va demeurer ailleurs, l'allocation de la mère ne sera pas diminuée. Quelle logique!

Dans d'autres cas, si la mère a assez de cœur pour prendre soin elle-même de ses enfants, le critère adopté pour établir le niveau de la pension sera différent de celui utilisé pour le soin du même enfant qui aurait été placé par le bien-être social, soit dans une autre famille, soit dans une institution quelconque. Drôle de raisonnement!

Lorsque l'enfant vit dans sa famille, la société accorde moins pour aider la maman à le faire vivre. Si l'enfant est placé à l'extérieur, la société accorde plus. Donc, c'est une loi qui est de nature à favoriser la destruction de la famille, l'esprit de famille. La mère qui fait son devoir pour maintenir l'existence de sa famille est punie par l'État, en ce sens qu'elle reçoit moins d'aide que si sa famille était dispersée. Voilà pourquoi nous n'avons pas encore réalisé la société juste quant au respect de la famille qui est, je le répète, la base même de notre société et qui, au surplus, n'est pas une institution des hommes.

En entrant dans la société, l'enfant acquiert certains droits, dont celui d'avoir accès au niveau d'instruction de